



HAL
open science

Libéralisme, diversité, complexité et raison publique : la contribution de Gérard Gaus à la philosophie politique

Nathanaël Colin-Jaeger

► To cite this version:

Nathanaël Colin-Jaeger. Libéralisme, diversité, complexité et raison publique : la contribution de Gérard Gaus à la philosophie politique. 2023. halshs-04184440

HAL Id: halshs-04184440

<https://shs.hal.science/halshs-04184440v1>

Preprint submitted on 21 Aug 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - ShareAlike 4.0 International License

LIBERALISME, DIVERSITE, COMPLEXITE ET RAISON PUBLIQUE : LA CONTRIBUTION DE GERALD GAUS A LA PHILOSOPHIE POLITIQUE.

Lecture de *Public Reason and Diversity* de Gerald Gaus (ed. Kevin Vallier), Oxford University Press, 2022.

Colin-Jaeger, Nathanaël (Post-doctorant en Philosophie Politique à l'Université de Fribourg, Suisse).

Comment réaliser l'idéal d'un autogouvernement dans un monde marqué par le désaccord profond et la complexité institutionnelle ? Les désaccords sur les conceptions du bien et du juste et le fait de la complexité grandissante de nos institutions sociales semblent rendre à la fois l'accord consensuel mais aussi la compréhension de nos institutions impossible. Désaccords axiologiques et complexité posent deux défis à l'ambition centrale de la philosophie politique, à savoir justifier les règles qui régissent la vie en commun.

Gerald Gaus est certainement l'un des philosophes contemporains ayant le plus travaillé sur ces problèmes, en montrant comment la philosophie politique peut constituer un projet de réconciliation entre perspectives axiologiques différentes, sans pour autant nier leur diversité. Il est ainsi un des plus importants défenseurs du concept de raison publique, concept selon lequel une règle coercitive n'est justifiée que si les individus qui y sont soumis ont de bonnes raisons d'accepter cette règle. Il a patiemment développé sa propre conception au sein du libéralisme politique, qu'il nomme libéralisme de la justification (*justificatory liberalism*). La reconnaissance d'un pluralisme radical entraîne Gaus à ne pas spécifier par avance quels principes de justice seraient choisis, mais plutôt de défendre un cadre institutionnel libéral correspondant à un compromis entre différentes perspectives axiologiques.

Gaus nous a quitté prématurément, en août 2020, et laisse derrière lui une œuvre riche, se situant dans la continuité des travaux de philosophie politique normative qui l'ont influencé, notamment ceux de John Rawls, Jürgen Habermas et Friedrich Hayek, tout en puisant continuellement dans les recherches des disciplines empiriques, comme la science politique, l'économie, l'anthropologie, ou encore l'évolution culturelle et la primatologie. Cinq livres, de 1990 à 2021, développent et élaborent sa réflexion et ont marqué le champ de la philosophie politique de manière durable¹. À l'occasion de son décès, et pour offrir une porte d'entrée plus accessible que la lecture de longues monographies exigeantes, Kevin Vallier, un ancien doctorant de Gaus à l'Université d'Arizona, a édité *Public Reason and Diversity*, publié en 2022 à Oxford University Press². Ce recueil consiste en une excellente introduction à la pensée de Gerald Gaus, à travers un choix de texte pertinent.

Le projet philosophique de Gaus se comprend à partir du constat de l'échec de la philosophie politique à prendre sérieusement en considération le conflit idéologique et moral,

¹ Ces livres sont *Value and Justification*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990, *Justificatory Liberalism*, Oxford, Oxford University Press, 1996, *The Order of Public Reason*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011, *The Tyranny of the Ideal*, Princeton, Princeton University Press, 2016 et *The Open Society and Its Complexities*, Oxford, Oxford University Press, 2021. À ce jour, aucun n'a été traduit en français. *The Order of Public Reason* est certainement son livre ayant connu la plus grande réception, cité presque 1000 fois, qui constitue une pièce angulaire de la littérature philosophique sur la raison publique au même titre que les travaux de Rawls ou de Habermas. Sur ce point, voir Jonathan Quong, « Public Reason », in Edward Zalta (dir.), *Stanford Encyclopedia of Philosophy*, 2022 (en ligne), qui octroie une place centrale aux travaux de Gaus.

² Voir, en complément de cette présentation, l'article de Kevin Vallier, « The Social Philosophy of Gerald Gaus : Moral Relations Amid Control, Contestation, and Complexity », *Journal of the American Philosophy Association* : pp. 1-23, 2022.

au profit de rationalisation des préférences des théoriciens. À la place, Gaus propose de théoriser de manière productive sur une société profondément diverse sur le plan moral³. Le travail de Gaus consiste à partir des conflits normatifs au sein des sociétés contemporaines, dans une continuité critique de Rawls, pour aboutir à une théorie de la Société Ouverte (*Open Society*), inspirée de Hayek. Dans une Société Ouverte, la diversité morale et politique des individus, loin d'être un obstacle à toute forme de justification des règles communes, est un atout pour la découverte de nouveaux modes d'existence et d'amélioration des règles politiques⁴. Les textes rassemblés dans ce recueil expriment cette trajectoire théorique, partant d'une critique du libéralisme politique de Rawls comme ne laissant place qu'à un pluralisme limité à partir des années 1990, pour terminer sur ce qu'il appelle la *New Diversity Theory*, qui articule reconnaissance de la diversité axiologique avec une reconfiguration de la philosophie politique comme étude des systèmes normatifs complexes, dans des textes des années 2010. Vallier a différencié deux contributions, qui structurent le livre en deux parties, une première portant sur la conception du libéralisme de Gaus; une seconde, portant sur ses contributions spécifiques, notamment la manière dont celui-ci intègre l'étude de la complexité et de la diversité radicale au sein de la philosophie politique.

Dans cet essai, je propose d'explicitier, dans un premier temps, la manière dont Gaus se distingue du libéralisme politique de Rawls et les conséquences que cela implique pour sa défense du libéralisme, qui s'engage vers une voie plus minimale que celle de Rawls. Dans un second temps, je développerai comment Gaus incorpore de manière positive, au sein de sa théorie, le pluralisme radical et la complexité sociale. Enfin, je conclurai en présentant les nouveaux problèmes rendus apparents par son travail, ayant déjà inspiré plusieurs chercheuses et chercheurs dans son sillage.

1. La nécessité de dépasser les problèmes du libéralisme politique de Rawls.

Gaus est à la fois un continuateur et un critique de John Rawls. Dans *Libéralisme Politique*, Rawls introduit plusieurs nouveaux concepts, qui complètent sa théorie, développée pour la première fois de manière systématique dans sa *Théorie de la Justice*⁵. Les principes de justice – le principe d'égalité de liberté et le deuxième principe, regroupant l'égalité d'opportunité et le principe dit de différence selon lequel les inégalités doivent profiter aux plus défavorisés – doivent non seulement être choisis par des partenaires derrière un voile d'ignorance, qui implique que les individus ignorent ce qui les caractérise individuellement, de manière à ne pas biaiser le choix des principes, mais également générer du soutien dans une société bien ordonnée par cette conception publique de la justice. En somme, les principes de justice doivent non seulement être acceptés comme un équilibre par des partenaires n'ayant accès qu'à un ensemble limité d'informations sur eux-mêmes, mais aussi être stables en ce qu'on doit pouvoir retrouver la validité de ces principes depuis une situation de pluralisme. La justification de la théorie de Rawls, la justice comme équité, n'est donc complète que lorsque chaque citoyen raisonnable à qui s'appliquent ces principes possède de bonnes raisons d'accepter cette conception de la justice.

³ Voir le site internet de Gerald Gaus (en anglais) : <http://www.gaus.biz/>.

⁴ Pour une présentation des enjeux de la conciliation entre les œuvres de Rawls et de Hayek en français, on pourra lire Nathanaël Colin-Jaeger, « Le libéralisme de marché et la justice sociale : peut-on réconcilier Rawls et Hayek ? », *Implications Philosophiques*, 2022 (en ligne). Depuis une décennie, plusieurs travaux importants ont tenté cette réconciliation, en premier lieu John Tomasi, *Free Market Fairness*, Princeton, Princeton University Press, 2012.

⁵ Voir John Rawls, *Théorie de la justice*, Paris, Seuil, 2009[1971] et John Rawls, *Libéralisme politique*, Paris, Puf, 2016[1993].

Le pluralisme considéré par Rawls est un pluralisme raisonnable, qui donne naissance à une théorie de la légitimité de l'autorité politique, que discute Gaus dans les premiers articles. Le désaccord raisonnable renvoie au fait que les individus d'une société donnée possèdent des conceptions du bien différentes, des « doctrines compréhensives », pour utiliser le vocabulaire rawlsien. Ce désaccord implique qu'une règle commune ne peut être justifiée que si elle peut être acceptée par chaque individu de cette société, à partir du moment où ce dernier est raisonnable, c'est-à-dire qu'il accepte (a) l'égalité de tous les individus et donc l'impossibilité de le contraindre à partir de ses préférences privées et (b) corrélativement, que la société doit être une coopération à l'avantage de tous. Cependant, pour Gaus, le pluralisme considéré par Rawls est encore trop restrictif, car les doctrines compréhensives n'acceptent que des désaccords philosophiques, moraux ou religieux, alors que certains désaccords politiques devraient également faire partie de l'ensemble des doctrines raisonnables en conflit. L'idéalisation excessive de Rawls est critiquée comme ne donnant pas assez de place à la diversité évaluative, qui émerge pourtant du libre exercice de la raison (p. 55). La diversité évaluative consiste dans le fait que les individus ne sont pas uniquement en désaccord sur le bien, mais aussi sur le juste, et, plus profondément encore, sur les manières d'arbitrer ces désaccords. En bref, chacun classe les options possibles de régulations sociales en fonction de valeurs raisonnables, qui ne convergent pas nécessairement.

Il ne s'agit donc pas de dire que les individus peuvent avoir des préférences politiques différentes, par exemple sur le type de mesures sociales ou économiques à mettre en œuvre. Comme l'indique Gaus, la question n'est pas celle de la diversité en termes de préférences de politiques publiques, mais de « conceptions différentes du politique » (p. 16). La possibilité d'un consensus par recoupement rawlsien, à partir des conceptions différentes du bien, n'est pas garanti dans ce contexte. En effet, avant que la société ne converge vers la justice comme équité, il est tout à fait possible que les citoyens, raisonnant librement, s'écartent de cette conception du politique⁶. Reconnaître la diversité évaluative et les différentes conceptions du politique équivaut à respecter l'autonomie morale des individus et leur égale capacité à former des jugements.

Dans ce cadre, il n'y a aucune raison de penser, nous dit Gaus, que la convergence s'opérera et validera la justice comme équité. Si cela n'est pas le cas, alors la conception de la justice dans le libéralisme politique se trouve remise en question, puisque cette conception du politique et des normes fondamentales qui doivent organiser la société ne se trouvent pas justifiées depuis le point de vue des individus qui y sont soumis. Si Alf est raisonnable, et qu'il possède une croyance b_α qui se trouve irréconciliable avec une autre croyance raisonnable b_μ , alors Alf ne peut pas être considéré comme acceptant une règle R_I fondée sur b_μ . Cette règle n'est tout simplement pas justifiée – quand bien même elle serait raisonnable. Le raisonnable et le justifié ne coïncide pas. Si la justice comme équité peut elle-même être soumise à une critique raisonnable, alors la coercition politique en son nom n'est plus légitime, puisque les individus, depuis leur propre conception du politique, ne peuvent être considérés comme s'accordant avec ses principes.

Si nous ne pouvons arriver à la justice comme équité, que peut-on donc espérer ? Le problème, nous dit Gaus, est moins de savoir comment vivre entre personnes qui partagent une conception du juste commune (et d'exclure des conceptions déraisonnables, comme le nazisme) mais plutôt de concevoir des règles communes pour une communauté d'individus libres et égaux en désaccord sur le juste, sans faire appel à de la coercition arbitraire (p. 83). Gaus nous propose, dans les essais de la première section, une vue plus minimaliste, à savoir un principe qu'il appelle celui de la Légitimité Libérale Individualisée (LLI) : chaque individu

⁶ J'utilise de manière indifférenciée le vocabulaire du consensus et de la convergence, bien qu'il faudrait les différencier : le consensus suppose que tous les individus acceptent une règle pour les mêmes raisons (publiques) ; la convergence implique que cet accord peut se produire à partir de différentes raisons (privées).

ne peut en contraindre un autre qu'à condition que la contrainte soit perçue comme légitime par l'individu raisonnable soumis à la contrainte (p. 31). Ce principe conserve la reconnaissance d'une égale liberté des individus, puisque la contrainte doit être validée par leur propre volonté (p. 46).

Si le politique lui-même est caractérisé par des désaccords raisonnables, le résultat n'est ni la justice comme équité, ni l'anarchie – car les individus ont bien un intérêt à s'accommoder mutuellement pour éviter l'État de nature – mais un cadre libéral général dans lequel le pouvoir public se contente d'être un juge et un arbitre pour les conflits entre individus. Ce pouvoir d'adjudication produit lui-même de nouvelles règles qui ne seront pas nécessairement les meilleures, toutes choses considérées, mais elles doivent a minima correspondre à une raisonnable faiblesse, c'est-à-dire que chaque individu doit reconnaître comme raisonnable l'arbitrage, quand bien même il ne serait pas celui qui est préféré par les individus. En situation de pluralisme, il n'est pas possible d'aboutir à une meilleure solution et nous avons ainsi de très fortes raisons de défendre une raisonnable faiblesse dans un cadre libéral. Gaus parle aussi, pour exprimer cette position, d'une défense de la « liberté des modernes », caractérisée par une défense des droits individuels et de la propriété privée, plutôt que la liberté des anciens, qui suppose l'existence d'un collectif au sein duquel l'individu prend place (p. 76). L'argument découle de la conception du raisonnable élargie chez Gaus : s'il faut respecter les individus et leur diversité évaluative, cela implique de garantir une sphère d'autonomie aux individus par un ensemble de droits, dont la condition de possibilité est le droit de propriété. Comment ces droits sont établis ? Sur ce point, Gaus en fait appel à l'évolution culturelle et sociale. Aucun ensemble de droits ne peut être *ex ante* justifié, puisqu'il existe une multitude d'équilibres possibles et des désaccords éventuels sur l'ensemble de droits de propriétés à établir. Il faut donc prendre comme point de départ les droits existants, notamment car ceux-ci sont nécessaires à la possibilité de surmonter le défi de la diversité évaluative (p. 104). Cette variante de libéralisme, et les limites pour l'activité gouvernementale qui en découlent (chap. 4), est la seule compatible avec une moralité sociale non-autoritaire en situation de pluralisme radical (p. 98).

Cela implique pour Gaus une limitation forte de la redistribution économique, qui rompt avec le principe de justification et la théorie des droits de propriété qui en découlent, et qui constituent une limite à l'intervention politique. La préférence rawlsienne pour le « socialisme de marché », ou sa formulation du Principe de Différence, sont ainsi critiqués comme relevant d'une conception raisonnable particulière, plutôt qu'une conception consensuelle. Au contraire, nous indique Gaus, même en restreignant l'ensemble informationnel auquel les individus ont accès en situation de choix, un régime robuste de droits de propriété et d'économie de marché devrait être considéré comme supérieur – au moins selon une partie importante d'évaluations normatives en termes de performance, d'espérance de vie, de création de richesse, etc. – à un système socialiste (p. 148sq). Cela implique, pour Gaus, que la redistribution doit être justifiée en regard des différentes conceptions défendues par les individus. Il est certain que certaines redistributions seront légitimes, mais le philosophe d'Arizona nous invite à renverser la charge de la preuve, et à demander systématiquement ce qui justifie le fait d'outrepasser les droits de propriété des individus, et donc de les contraindre⁷. La philosophie de Gaus peut donc être désignée comme libérale classique (*classical liberalism*) à partir de son analyse de la raison publique.

2. La diversité comme atout au sein d'une société complexe.

⁷ Une bonne partie des libertariens, en suivant Robert Nozick, *Anarchie, Etat, Utopie*, Paris, Puf, 2016[1974], acceptent au moins une redistribution pour former l'État minimal, qui implique une redistribution des contributions pour la sécurité des membres de l'agence de sécurité dominante aux non-membres de cette agence.

Cet ouvrage accorde une place importante à un aspect certainement moins polémique qu'une défense du libéralisme classique et des institutions du capitalisme. Au sein de la philosophie politique, Gérald Gaus est une figure notable en ce qu'il propose d'étudier la diversité évaluative en situation de complexité sociale non seulement comme un obstacle à l'accord sur des règles, mais aussi comme une ressource pour l'amélioration de nos conceptions politiques et de notre moralité sociale. En plus de cette particularité conceptuelle, il faut également noter la particularité méthodologique du travail de Gaus dans cette partie, qui se nourrit très largement de travaux de sciences sociales, notamment la théorie sociale de Durkheim et surtout la théorie des jeux, telle qu'elle est utilisée pour étudier l'évolution des normes sociales dans le travail de Christina Bicchieri⁸.

Pour étudier la diversité morale au sein de sociétés complexes, Gaus propose de modifier notre approche : non plus considérer l'accord entre individus fortement idéalisés derrière un voile d'ignorance, mais comme un phénomène émergent des « interactions de tous les jours » entre groupes (p. 202), autrement dit comme un « ordre spontané » plutôt que comme une construction abstraite (p. 213). Cela implique de remplacer les perspectives portées par les théories contractualistes, qui supposent un raisonnement collectif unifié et une identité de standards évaluatifs – ce que Gaus identifie à une planification centrale (p. 231). Le problème est que les perspectives contractualistes en passent généralement par l'artifice du contrat pour surmonter la diversité des vues individuelles qui font obstacle à toute communauté politique organisée par des règles communes. Comment faire pour considérer la diversité comme un atout plutôt que comme un obstacle ? La référence principale de Gaus pour répondre à cela n'est plus Rawls mais Hayek.

Une première solution est développée au moyen d'un modèle multi-agent, dans lequel des agents qui incarnent des principes axiologiques différents, notamment kantien ou quasi-kantien (donc des coopérateurs presque inconditionnels) ou humien (coopérateurs conditionnels), peuvent converger vers des principes moraux communs, en anticipant ce que les autres agents tiennent pour juste. La stabilisation autour de certains principes est produite de manière émergente à partir d'une diversité évaluative, plutôt que construite a priori. Le choix stratégique par des agents, qui adaptent leurs actions et conceptions en fonction de ce qu'ils anticipent que les autres agents feront et croient, permet ainsi d'expliquer la convergence (p. 217). Un résultat important des différents modèles utilisés par Gaus est que l'ajout de la diversité, notamment avec des agents coopérateurs conditionnels, augmente la possibilité d'une convergence vers des principes communs. Si la légitimité découle de la justification pour des individus modérément idéalisés – c'est-à-dire connaissant leurs attributs individuels mais raisonnant correctement et de bonne foi – alors la normativité politique doit être étudiée au moyen de ces phénomènes de convergence.

Une seconde solution, complémentaire de la précédente, est développée dans un second modèle, qui prend à bras le corps le problème de la complexité et de l'impossibilité de diriger l'ordre social de manière centralisée (pp. 242-243). Le défi de la complexité est qu'il existe une différence entre un mouvement vers l'idéal et une amélioration de la situation effective, si bien qu'une modification infime de certaines variables produit des résultats radicalement différents. Si la société est complexe, un mouvement vers l'idéal peut nécessiter un aggravement des problèmes effectifs rendant impossible le prochain mouvement vers l'idéal, car le progrès vers l'idéal n'est pas linéaire. Pour faire face à ces situations, Gaus propose de puiser dans les ressources de la diversité axiologique : lorsqu'une perspective idéale se trouve bloquée dans une situation sous-optimale, elle peut puiser dans les ressources

⁸ Christina Bicchieri, *Norms in the Wild*, Oxford, Oxford University Press, 2017. Gaus utilise aussi les théories de la négociation en théorie de la décision – particulièrement le modèle de Kalai-Smorodinsky – telle qu'on les retrouve chez David Gauthier, *Morals by Agreement*, Oxford, Clarendon Press, 1986.

des perspectives se trouvant dans son voisinage immédiat⁹. Dans une société diverse nous pouvons apprendre des autres perspectives et de leurs découvertes, pour améliorer nos propres positions (p. 254). Si la diversité aide à résoudre les problèmes complexes, et que trouver la justice est un problème complexe, alors améliorer notre conception de la justice suppose de coopérer avec ceux dont nous pensons qu'ils se trompent sur la justice. Un paradoxe apparaît ainsi : pour découvrir l'idéal, il faut se contraindre à ne pas imposer une vision partielle de l'idéal. Tenter d'atteindre un idéal en construisant nos institutions en accord avec certains principes risque donc de saper la capacité de notre système social à apprendre et s'améliorer.

3. Les voies de la philosophie politique après Gaus.

Le travail de Gaus constitue un creuset théorique et méthodologique substantiel pour la philosophie politique, y compris pour celles et ceux qui ne partagent pas ses orientations politiques. Dans cette section conclusive, je propose de mettre en lumière deux orientations théoriques distinctes, bien qu'interconnectées, ouvertes par son travail : l'impératif de prendre en compte les théories de la complexité en philosophie politique et, enfin, l'importance des conceptions polycentriques du politique.

Comme je l'ai montré, la reconnaissance d'un pluralisme menant à des désaccords axiologiques profonds constitue certainement la pierre de voute de la philosophie de Gaus. Cette diversité produit une complexité grandissante des sociétés contemporaines, un système complexe émergeant notamment lorsque les composants du système sont hétérogènes et réagissent diversement aux modifications de l'environnement. Deux questions sont ouvertes par ce programme de recherche : comment gouverner un ordre complexe ? Quelles sont les propriétés normatives de ces ordres ? Les derniers travaux de Gaus développent les implications de la prise en compte de la complexité pour nos modèles politiques traditionnels, notamment l'autogouvernement démocratique¹⁰. Sa contribution nous invite à très largement reposer le problème de la justification au sein d'un ordre complexe ne présentant pas de conception de la justice suffisamment stable parmi ses membres. De nombreux auteurs travaillent ainsi dans le sillage de Gaus sur ces questions¹¹. Sur ce point, comme pour le suivant, il faut noter que les travaux de Gaus dialoguent avec d'autres courants au sein de la philosophie politique, notamment le pragmatisme et les théories de la délibération¹².

Comment faire fonctionner un ordre social caractérisé par un pluralisme radical ? Gaus puise à de nombreuses reprises dans les travaux de Elinor et Vincent Ostrom pour répondre à cette question, et défend une forme de fédéralisme polycentrique permettant d'utiliser la diversité pour répondre au défi de la complexité¹³. En favorisant l'émergence de centres de

⁹ Sur ce point, Gaus s'inspire très largement de Lu Hong et Scott Page, 2004, « Groups of diverse problem solvers can outperform groups of high-ability problem solvers », *PNAS*, vol.101, n.46 : pp. 16385-16389.

¹⁰ Voir Gerald Gaus, « What Might Democratic Self-Governance in a Complex Social World Look Like? », *San Diego Law Review*, vol. 56: pp. 967-1012, voir également Gerald Gaus, *The Open Society and its Complexities*, op.cit.

¹¹ Voir, notamment, Kevin Vallier et John Thrasher, « The Fragility of Consensus: Public Reason, Diversity and Stability », *European Journal of Philosophy*, vol. 23, n. 4: pp. 933-954, 2013; Kevin Vallier, « Three Concepts of Political Stability: An Agent-Based Model », *Social Philosophy & Policy*, vol. 34, n.1: pp. 232-259, 2017; Alexander Schaefer, « Is Justice a Fixed Point? », *American Journal of Political Science* (en ligne), 2021.

¹² James Johnson et Jack Knight, *The Priority of Democracy*, Princeton, Princeton University Press, 2011, l'une des défenses les plus systématiques de la délibération démocratique inspirée par la philosophie de John Dewey, est ainsi discuté directement par Gaus à plusieurs reprises.

¹³ Sur ce point, il faut préciser que la polycentricité est plus large que le fédéralisme, puisqu'il peut y avoir des ordres polycentriques sans juridictions géographiques distinctes – un ordre social composé de multiples conceptions du bien différentes est polycentrique, puisqu'il est caractérisé par différents ordres de justification non centralisés. Le fédéralisme est cependant l'exemple le plus typique d'un ordre polycentrique.

décisions multiples, on autorise deux phénomènes importants : d'une part, l'ajustement des services aux besoins d'une population et donc la responsabilité des politiques publiques aux préférences des individus ; d'autre part, un processus de découverte d'information par expérimentation locale, qui permet un apprentissage global à partir de ces expérimentations. De plus, ce type de système politique s'accorde, moyennant plusieurs spécificités institutionnelles, favorisant les migrations des individus entre territoires, avec la diversité axiologique importante des sociétés complexes. Sur ce point encore de nombreux travaux se comprennent dans le sillage des études de Gaus¹⁴.

Développer les implications de ces contributions et leurs fondements théoriques demanderait un article complémentaire. J'espère néanmoins avoir montré non seulement l'originalité des positions de Gaus mais aussi les possibilités de s'inspirer de son programme de recherche, qu'il s'agisse de le perpétuer ou de le critiquer, notamment dans le contexte français qui est encore étranger à ce dernier.

Auteur

Nathanaël Colin-Jaeger est docteur en Philosophie, post-doctorant en Philosophie Politique à l'Université de Fribourg (Suisse) et travaille sur les théories de la délibération dans les sociétés diverses et complexes, après avoir soutenu une thèse sur la pensée politique et juridique néolibérale. Ses publications récentes portent sur les libéralismes de Rawls, Hayek et Buchanan ainsi que sur la pensée néolibérale.

Author

Nathanaël Colin-Jaeger is a Ph.D. in Philosophy and post-doctoral fellow in Political Philosophy at the University of Fribourg (Switzerland) and is working on theories of deliberation in diverse and complex societies after having defended a thesis on neoliberal political and legal thought. His recent publications focus on the liberalisms of Rawls, Hayek, and Buchanan as well as on neoliberal political theory.

Résumé

Libéralisme, diversité, complexité et raison publique : la contribution de Gerald Gaus à la philosophie politique

¹⁴ On peut citer, entre autres, Brian Kogelmann, « Justice, Diversity, and the Well-Ordered Society », *The Philosophical Quarterly*, vol. 67, n.1: pp. 663-685, 2017; Kevin Vallier, « Exit, Voice, and Public Reason », *American Political Science Review*, vol. 112, n. 4: pp. 1120-1124, 2018; Alexander Schaefer, « Reasonable But Non-Liberal: Another Route To Polycentricity », *The Philosophical Quarterly*, vol. 72, n. 1: pp. 218-228, 2021; ou encore Julian Müller, *Political Pluralism, Disagreement and Justice*, Londres, Routledge, 2019.

La parution de *Public Reason and Diversity*, une anthologie d'articles de Gerald Gaus par Kevin Vallier, est une excellente occasion pour présenter la philosophie de cet auteur, décédé en août 2020, à un public français. Le travail de Gaus se situe dans une continuité critique des positions de John Rawls. Gaus défend qu'il faut prendre en compte une diversité évaluative, et donc des conceptions du politique, plus extensive que ce que Rawls accepte. Cela entraîne Gaus à reconfigurer la philosophie politique comme une étude de la justification de règles politiques au sein de sociétés caractérisées par une profonde diversité axiologique. Cette diversité, loin de n'être qu'un obstacle – comme cela est généralement considéré au sein de la tradition contractualiste – peut également être une ressource pour découvrir de nouvelles informations et améliorer nos conceptions de la justice. Cet article présente les contributions majeures de Gaus ainsi que les problèmes qu'il a participé à mettre en lumière, comme la gouvernance d'ordres complexe et le fédéralisme polycentrique.

Liberalism, diversity, complexity, and public reason: Gerald Gaus' contribution to political philosophy

The publication of *Public Reason and Diversity*, an anthology of articles by Gerald Gaus by Kevin Vallier, is an excellent opportunity to introduce the philosophy of this author, who died in August 2020, to a French audience. Gaus' work is in a critical continuity of John Rawls' positions. Gaus argues that it is necessary to consider an evaluative diversity, and thus conceptions of politics, that is more extensive than what Rawls accepts. This leads Gaus to reconfigure political philosophy to study the justification of political rules in societies characterized by a deep axiological diversity. This diversity, far from merely an obstacle – as it is usually considered within the contractualist tradition – can also be a resource for discovering new information and improving our conceptions of justice. This article presents Gaus's significant contributions and the problems he has helped to highlight, such as the governance of complex orders and polycentric federalism.